

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00067
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/03/2024

Politique	Administration générale	Dossier n°	CM-002340
Commission	Finances - Personnel - Bâtiments communaux - Relations internationales		
Direction en charge	Ressources Humaines		
Objet	Mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, actes de violence, discrimination, harcèlement sexuel ou moral, agissements sexistes, menaces ou actes d'intimidation - Convention avec le CDG de la Loire - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **13/03/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 58

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Catherine GROUSSON, M. Jean JAMET, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, Mme Annick LIOTIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Jean-Pierre KOTCHIAN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Anne-Sophie RIOU donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES

Secrétaire de séance

M. Lionel JOUFFRE

■ **Rappel et références**

La loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a introduit l'obligation pour tous les employeurs publics de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique conformément à l'article L135-6 du CGFP et détaillé par le décret 2020-256 du 13 mars 2020.

Le décret prévoit notamment la mise en place d'une procédure de recueil des signalements par les victimes ou les témoins de tels agissements, de procédures d'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement.

Le dispositif peut être pris en charge soit en interne, soit confié à un prestataire extérieur, soit confié à un centre de gestion.

Depuis 2020, le dispositif est confié par la Ville de Saint-Etienne à un prestataire extérieur.

■ **Motivation et opportunité**

Les collectivités territoriales et les établissements publics non affiliés au Centre de Gestion de la Loire ont la possibilité, depuis 2023, d'adhérer à son dispositif.

Il est proposé de conventionner avec le Centre de Gestion de la Loire pour adhérer à leur dispositif de signalement.

Le dispositif du Centre de Gestion s'appuie sur des ressources internes (juristes, psychologues, médecins) formées à cette mission spécifique.

Le conventionnement avec le Centre de Gestion présente plusieurs avantages pour la collectivité. En effet, cela permettra d'être dans la continuité du travail partenarial que nous effectuons avec le CDG qui a une forte connaissance des collectivités territoriales, mais également de respecter la neutralité imposée par le dispositif tout en l'externalisant et en le coordonnant avec nos ressources internes.

■ **Contenu**

Dans le cadre du dispositif proposé par le Centre de Gestion, l'agent transmet son signalement via un formulaire, soit par courriel, par messagerie vocale, ou par courrier et peut joindre tout document utile. Une pré-cellule reçoit le signalement, en accuse réception, et étudie sa recevabilité sous huit jours maximaux avec la possibilité de recueillir d'avantage d'informations.

Si le signalement est recevable une analyse est alors effectuée par une cellule pluridisciplinaire (médecin, psychologue, juriste, infirmier, préventeur). Le traitement de la demande s'effectue sous quinze jours maximaux. Si l'agent donne son accord, un rapport peut être transmis à la collectivité.

Si le signalement n'est pas recevable, elle en informe l'auteur et l'oriente si besoin vers une structure compétente.

Dans le cadre du dispositif, le CDG 42 effectue un point de suivi en cours d'année avec la collectivité et un bilan annuel.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Néant

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	00.00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		00.00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention avec le Centre de Gestion de la Loire pour la mise en œuvre du dispositif de signalement et de traitement d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral, d'agissements sexistes, de menaces ou d'actes d'intimidation,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer la présente convention ainsi que tous les actes afférents.

■ Décision

Proposition adoptée

56 voix pour, 2 voix contre

Pour Extrait,
Le Maire,

Le secrétaire,

Gaël PERDRIAU

Lionel JOUFFRE